



ÉLÈVE INTERNE CONDITIONS GÉNÉRALES 2017-2018

Seule la version française fait foi.

BOARDING STUDENT 2017-2018 GENERAL CONDITIONS

Only the French version is legally binding.

SOMMAIRE

1. Conditions d'admission	2
2. Inscription et réinscription au Collège du Léman	2
2.1. Procédure d'inscription	2
2.2. Montant à verser en cas de réinscription	2
3. Respect des dispositions légales et règlements applicables	2
3.1. Respect du Code de Conduite et du droit suisse	2
3.2. Composition des classes	2
3.3. Décisions disciplinaires et de renvoi	2
3.4. Respect des autres décisions du Collège du Léman	2
3.5. Responsabilité pour les dommages causés par l'élève	3
3.6. Clause de 'bons parents'	3
4. Droit à l'image et protection des données	3
5. Assurance maladie et traitement médical	3
5.1. Questionnaire médical et assurances	3
5.2. Traitement médical	3
6. Notification	3
7. Frais uniques	4
7.1. Frais de dossier	4
7.2. Dépôt de sécurité	4
7.3. Droits d'inscription	4
8. Frais périodiques obligatoires	4
8.1. Frais d'écolage annuels	4
8.2. Frais d'écolage année partielle	5
8.3. Frais d'examens	5
9. Arrivées en cours d'année	5
10. Résiliation	5
11. Départ en cours d'année	5
12. Conséquence en cas de non-paiement ou de paiement tardif	6
13. Visas et permis de séjour en Suisse	6
14. Changement de statut	6
15. Récapitulatif des frais	6
16. Droit applicable et for juridique	7

SUMMARY

1. Admission Requirements	2
2. Initial application and re-enrolment at the Collège du Léman	2
2.1. Enrolment procedure	2
2.2. Amount to be paid in the case of re-enrolment	2
3. Compliance with applicable provisions of laws and regulations	2
3.1. Compliance with the Code of Conduct and Swiss law	2
3.2. Composition of classes	2
3.3. Disciplinary decisions and expulsion	2
3.4. Compliance with other decisions of Collège du Léman	2
3.5. Liability for damage caused by the student	3
3.6. 'Good Parents' clause	3
4. Image rights and data protection	3
5. Health Insurance and Medical Treatment	3
5.1. Health questionnaire and insurances	3
5.2. Medical treatment	3
6. Notification	3
7. One-time fees	4
7.1. Application Fees	4
7.2. Security Deposit	4
7.3. Admission fees	4
8. Mandatory periodic fees	4
8.1. Annual tuition and boarding fees	4
8.2. Partial year tuition and boarding fees	5
8.3. Examination fees	5
9. Arrivals after the start of the academic year	5
10. Enrolment Cancellation	5
11. Early departure	5
12. Consequences in the case of non-payment or late payment	6
13. Visas and residence permits in Switzerland	6
14. Status changes	6
15. Summary of fees	6
16. Applicable Law and competent court	7

1. Conditions d'admission

En complétant et en signant le Sommaire des frais d'écolage (ci-après le "Sommaire des frais d'écolage"), ou en réglant (même partiellement) le total des montants dus y figurant, les Parents et/ou le détenteur de l'autorité tutélaire (ci-après collectivement, conjointement et solidairement, les "Parents") concluent un contrat d'écolage avec Collège du Léman Sàrl (ci-après le "Collège du Léman"), soit la société exploitant l'établissement et reconnaissent avoir lu et acceptent sans réserve les présentes Conditions Générales pour l'année académique 2017-2018 (ci-après les "Conditions Générales"). Les Conditions Générales régissent le contrat d'écolage et l'ensemble de la relation contractuelle entre les Parents et le Collège du Léman.

Les Parents reconnaissent avoir reçu un exemplaire du code de conduite (ci-après le "Code de Conduite") qui fait partie intégrante des Conditions Générales.

Le code de conduite et les Conditions Générales sont également applicables lors des voyages d'étude et voyages culturels, en Suisse ou à l'étranger, ainsi que pour toutes les autres activités scolaires ou extrascolaires organisées par le Collège du Léman auxquelles les élèves participent.

Seule la version française des Conditions Générales et du Code de Conduite fait foi.

2. Inscription et réinscription au Collège du Léman

2.1 Procédure d'inscription

Une demande d'admission est acceptée par l'envoi aux Parents du dossier comprenant notamment le Sommaire des Frais d'écolage. Une place pour l'élève est confirmée et réservée pour l'année académique 2017-2018 à réception, par le Collège du Léman :

- (i) du Sommaire des Frais d'écolage dûment complété et signé par les Parents, et
- (ii) du paiement par les Parents dans un délai de dix (10) jours ouvrables à réception du dossier d'admission des frais suivants: (i) l'Avance non-remboursable sur frais d'écolage et d'internat, (ii) les droits d'inscription non remboursables et (iii) le Dépôt de Sécurité, remboursable sous certaines conditions au départ de l'élève.

2.2 Montant à verser en cas de réinscription

Une place pour l'élève est réservée pour l'année académique 2017-2018 à réception, par le Collège du Léman :

- (i) du Sommaire des Frais d'écolage dûment complété et signé par les Parents, et
- (ii) du paiement, dans un délai de dix (10) jours ouvrables après réception du dossier de réinscription, de l'Avance non-remboursable sur les frais d'écolage et d'internat de CHF 29'000.-

3. Respect des dispositions légales et règlements applicables

3.1 Respect du code de conduite et du droit suisse

Un élève admis au Collège du Léman a sa place réservée tant et aussi longtemps qu'il respecte les lois en vigueur en Suisse et le Code de Conduite.

Un élève peut participer à toutes les activités scolaires ou extrascolaires organisées dans le cadre de sa classe tant que ses notes le lui permettent et qu'il respecte les lois en vigueur en Suisse, le Code de Conduite ainsi que toutes les prescriptions émises et décisions prises par le Collège du Léman.

3.2 Composition des classes

Les Parents reconnaissent que les décisions relatives à la composition des classes (notamment équivalence, attribution et répartition) sont de la compétence exclusive de la Direction du Collège du Léman.

3.3 Décisions disciplinaires et de renvoi

Les décisions prises par le Collège du Léman s'agissant de sanctionner les élèves qui ne respectent pas les lois en vigueur en Suisse ou le Code de Conduite, ou qui n'ont pas les aptitudes pour suivre l'enseignement dispensé (par exemple, notes insuffisantes) sont prises à l'entière discrétion du Collège du Léman et ne peuvent pas être remises en question par les Parents. La Direction ou tout autre organe décisionnel interne du Collège du Léman a en tout temps le droit de renvoyer un élève dont notamment la conduite, la tenue ou le travail ne donnent pas satisfaction. Le renvoi de l'élève pour quelque raison que ce soit ne décharge pas les Parents du paiement de leurs obligations financières pour l'année en cours.

3.4 Respect des autres décisions du Collège du Léman

Les Parents et l'élève majeur s'engagent à respecter et se conformer strictement à tout règlement et à toute décision organisationnelle prise par le Collège du Léman et destinés à régler notamment les questions de santé, de sécurité, de comportement et de tenue vestimentaire de l'élève, tant sur le campus qu'en dehors du campus (voyages, camps, tournois, etc.) ainsi que toute autre décision prise dans le but d'assurer sa mission d'éducation et/ou de formation.

1. Admission Requirements

By filling in or signing the Tuition Summary ("Tuition Summary"), or by paying (even a portion of) the total amount due indicated therein, the Parents and/or the legal guardian (hereinafter referred to collectively, jointly and severally, as the "Parents") conclude a tuition contract with Collège du Léman Sàrl (hereinafter "Collège du Léman"), that is to say the company operating the school, and acknowledge to have read and accepted without reservation these general conditions for the 2017-2018 academic year (hereinafter, the "General Conditions"). The General Conditions govern the tuition contract and the entire contractual relationship between the Parents and Collège du Léman.

The Parents acknowledge to have received a copy of the code of conduct (hereinafter "Code of Conduct") which is an integral part of the General Conditions.

The Code of Conduct and the General Conditions also apply during educational or cultural trips, in Switzerland and abroad, and all other school and extra-curricular activities organised by Collège du Léman in which the students take part.

Only the French version of the General Conditions and the Code of Conduct are legally binding.

2. Initial application and re-enrolment at Collège du Léman

2.1 Enrolment procedure

When an application for admissions is accepted, the college will send the Parents an acceptance letter along with the Tuition summary. A place is confirmed and kept for the student for the 2017-2018 academic year upon receipt by Collège du Léman of:

- (i) the Tuition summary duly filled in and signed by the Parents, and
- (ii) the payment by the Parents, within ten (10) working days of receipt of the acceptance letter, of the following : (i) Non-refundable advance payment on Tuition and Boarding Fees (ii) Non-refundable contribution to the Admission fees and (iii) Guarantee Deposit, refundable under certain conditions, when the student leaves Collège du Léman.

2.2 Amount to be paid in the case of re-enrolment

A place is reserved for the student for the 2017-2018 academic year upon receipt by Collège du Léman:

- (i) of the Tuition summary duly filled in, dated and signed and
- (ii) the payment, within ten (10) working days of receipt of the re-enrolment letter, of the non-refundable advance on Tuition and Boarding Fees of CHF 29'000.-

3. Compliance with applicable provisions of laws and regulations

3.1 Compliance with the Code of Conduct and Swiss law

A place will be kept for a student accepted at Collège du Léman for as long as he or she respects current laws in Switzerland and the Code of Conduct.

A student may take part in all school or extra-curricular activities organised for his or her class provided that his or her marks are adequate and that he or she respects current laws in Switzerland, the Code of Conduct and the instructions issued and decisions taken by Collège du Léman.

3.2 Composition of classes

The Parents acknowledge that the decisions relating to the composition of classes (notably equivalence, attribution and distribution) fall solely within the competence of the Direction of Collège du Léman.

3.3 Disciplinary decisions and expulsion

The decisions taken by Collège du Léman regarding sanctions of students who do not respect current laws in Switzerland, the Code of Conduct, or who are not capable of following the teaching programme (e.g. poor grades) are taken at the sole discretion of Collège du Léman and may not be called into question by the Parents. The Management or any other decisional organ within Collège du Léman has, at all times, the right to expel a student whose conduct, attitude or school work, notably, do not give full satisfaction. The Parents of a student who is expelled for any reason whatsoever are not released, as a result of this, from the respect of their financial obligations for the current year.

3.4 Compliance with other decisions of Collège du Léman

The Parents and any student who has reached the age of majority undertake to respect and strictly comply with any regulations and organisational decisions taken by Collège du Léman and intended, notably, to deal with issues relating to students' health, safety, behaviour and dress, both on and off campus (trips, camps, tournaments, etc.) along with any other decision taken with the aim of ensuring its mission of education and/or training.

3.5 Responsabilité pour les dommages causés par l'élève

Les Parents et l'élève majeur s'engagent à relever, garantir et indemniser intégralement et immédiatement le Collège du Léman de toutes les conséquences et de tout dommage résultant :

- (i) du non-respect de leurs engagements notamment aux termes du contrat d'écologie et des présentes Conditions Générales ; ou
- (ii) de tout acte illicite, notamment de dégradations causées intentionnellement ou par négligence, même légère, par les élèves aux équipements, installations et tout autre bien, propriété du Collège du Léman ou mis à disposition par le Collège du Léman.

Le Collège du Léman recommande aux parents de contracter une assurance responsabilité civile à cet effet. Le Collège du Léman se réserve le droit de réclamer un certificat d'assurance à tout moment.

3.6 Clause 'bons parents'

Une attitude positive et constructive entre les Parents et le Collège du Léman est l'un des éléments essentiels pour que le Collège du Léman atteigne son objectif éducatif. Dès lors, le Collège du Léman se réserve le droit, à son entière et seule discrétion, de renvoyer à tout moment un élève dont les Parents ont une attitude négative envers le Collège du Léman, ses enseignants et/ou les autres élèves. Est notamment constitutif de motif de renvoi, les Parents qui remettent en question les décisions du Collège du Léman s'agissant notamment de l'application du règlement du collège ou de mesures disciplinaires envers les élèves. Le renvoi de l'élève pour quelque raison que ce soit ne décharge pas les Parents du paiement de leurs obligations financières pour l'année en cours.

4. Droit à l'image et protection des données

Le Collège du Léman s'engage à respecter le choix des Parents concernant l'utilisation de l'image de leur enfant et de ses coordonnées. Afin de s'assurer que le Collège du Léman respecte ce choix, les Parents doivent compléter le formulaire en ligne correspondant et l'envoyer au département des admissions. Le choix des Parents sera pris en compte uniquement à réception de ce document. Cette règle s'applique à l'utilisation, tant au Collège du Léman qu'au sein du groupe Nord Anglia Education, de photos et/ou de coordonnées dans les différents supports de communication et à la publication en dehors du campus.

Le Collège du Léman se réserve le droit d'utiliser pour sa communication tous travaux réalisés par l'élève et, sous réserve de ce qui est stipulé au paragraphe ci-dessus, toutes photographies de l'élève.

L'attention des Parents est attirée sur le fait que le Collège du Léman dispose d'un système de vidéosurveillance de type informatisé.

Les Parents et le cas échéant l'élève majeur consentent à ce que les données personnelles les concernant soient communiquées par le Collège du Léman au groupe Nord Anglia Education dont fait partie le Collège du Léman en vue de leur traitement dans le strict cadre de l'éducation.

5. Assurance Maladie et traitement médical

5.1 Questionnaire médical et assurances

Les Parents sont responsables de remplir, signer et soumettre le questionnaire médical. Une assurance maladie et une assurance accident sont obligatoires pour tous les élèves du Collège du Léman. Le questionnaire médical doit être soumis avant la rentrée scolaire. Le certificat d'assurance doit être valide sur le territoire suisse. Dans le cas de non présentation du questionnaire médical, le traitement du dossier d'admission pourra être suspendu. Le Collège du Léman se réserve le droit de réclamer un certificat d'assurance à tout moment.

5.2 Traitement médical

Le Collège du Léman est habilité à prendre toutes les mesures qu'il estime nécessaires pour la sauvegarde de la santé et du bien-être de l'élève. Les Parents autorisent expressément le Collège du Léman à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le traitement médical de l'élève et les Parents s'engagent à régler les frais correspondants.

6. Notification

Pour toute notification concernant les demandes d'annulation ou de remboursement, les Parents doivent utiliser exclusivement le formulaire approprié disponible sur le site internet du Collège du Léman sous le menu « Contacts/Téléchargements » (www.cdl.ch).

Pour être valable, toute autre notification par les Parents doit être faite par écrit (lettre recommandée ou courriel) à l'adresse suivante:

Collège du Léman Sàrl
Département des Admissions - Notification
Route de Sauvigny 74
CH-1290 Versoix, Suisse

Email: admissions@cdl.ch

Les notifications prendront effet à la date de leur réception.

3.5 Liability for damage caused by the student

The Parents and the student who has reached the age of majority undertake to hold Collège du Léman blameless and to immediately cover and indemnify in full Collège du Léman for all consequences and damage resulting from:

- (i) the non-respect of their commitments, notably according to the terms of the tuition contract and these General Conditions; or
- (ii) any unlawful act, notably damage, however small, caused intentionally or by negligence by the students to equipment, installations and any other property owned by Collège du Léman or placed at their disposal by Collège du Léman.

Collège du Léman recommends that Parents apply for third party insurance for this purpose. Collège du Léman reserves the right to request an insurance certificate at any time.

3.6 'Good Parents' Clause

A positive and constructive working relationship between the Parents and Collège du Léman is essential for Collège du Léman to fulfil its educational purpose. Consequently, Collège du Léman reserves the right to expel at any time, at its unfettered and sole discretion, any student whose Parents have a negative attitude towards Collège du Léman, its teachers and/or the other students. For instance, a student may be expelled if his or her Parents question the decisions of Collège du Léman concerning, notably, the application of the College Regulations or disciplinary measures against the students. The parents of a student who is expelled for any reason whatsoever are not released, as a result of this, from the respect of their financial obligations for the current year.

4. Image rights and data protection

Collège du Léman undertakes to respect parents' wishes as regards the use of their child's image and personal details. To ensure that Collège du Léman respects their wishes, the Parents must fill in the corresponding online form and send it to the admissions office. The Parents' wishes will only be taken into account upon receipt of this form. This rule applies to the use, both at Collège du Léman and within the Nord Anglia Education group, of photographs and/or personal details in communication material and in any off-campus promotion.

Collège du Léman reserves the right to use work by a student in its communication material and, subject to the above, any photographs of the student.

The Parents' attention is drawn to the fact that Collège du Léman has an electronic video surveillance system.

The Parents and any student who has reached the age of majority accept the communication of personal data concerning them by Collège du Léman to the Nord Anglia Education group, of which Collège du Léman is part, for processing in the strict framework of education.

5. Health Insurance and Medical Treatment

5.1 Health questionnaire and insurance

The Parents are responsible for filling in, signing and submitting the health questionnaire. It is compulsory for all students at Collège du Léman to be covered by health insurance and accident insurance. The health questionnaire must be submitted before the start of the academic year. The insurance certificate must be valid in Switzerland. If the health questionnaire is not submitted, the processing of the application for admission will be suspended. Collège du Léman reserves the right to request an insurance certificate at any time.

5.2 Medical treatment

Collège du Léman is authorised to take all measures that it considers necessary to protect the student's health and well-being. The Parents expressly authorise Collège du Léman to take all necessary measures to provide medical treatment for the student and the Parents undertake to pay the corresponding expenses.

6. Notification

For any notification concerning requests for cancellation or refund, the Parents are required to use the relevant form on the website of Collège du Léman under the "Contact/Downloads" menu (www.cdl.ch).

To be valid, any other notification by the Parents must be made in writing (registered letter or email) to the following address:

Collège du Léman Sàrl
Département des Admissions - Notification
Route de Sauvigny 74
CH-1290 Versoix, Switzerland

Email: admissions@cdl.ch

Notifications take effect upon receipt.

7. Frais Uniques

Les frais de première inscription au Collège du Léman ne sont dus qu'une fois et garantissent la réservation d'une place pour l'élève. Ils se composent des éléments suivants :

7.1 Frais de dossier

Toute demande d'admission doit être retournée signée et accompagnée d'une preuve du versement des frais de dossier de CHF 500.- par élève. Ce montant couvre les frais administratifs d'étude du dossier d'inscription et n'est remboursé en aucun cas.

7.2 Dépôt de Sécurité

Le « **Dépôt de Sécurité** » est remboursable au départ de l'élève du Collège du Léman, lorsque toutes les obligations financières des Parents ont été remplies. Le Dépôt de Sécurité qui s'élève à CHF 6'000.- par élève ne porte pas intérêt.

Dès que l'élève n'est plus inscrit au Collège du Léman, les Parents peuvent demander par écrit le remboursement du Dépôt de Sécurité pour autant qu'ils aient respectés toutes leurs obligations envers le Collège du Léman. Le formulaire prévu à cet effet est disponible sur notre site internet dans le menu « Contacts/Téléchargements ».

7.3 Droits d'inscription

Les Droits d'inscription du Collège du Léman (les "Droits d'inscription") s'élèvent à CHF 4'500.- par élève. Ils ne sont jamais remboursables et servent notamment à entretenir et à développer les équipements scolaires du Collège du Léman.

8. Frais périodiques obligatoires

8.1 Frais d'écolage et d'internat annuels

Les frais d'écolage et d'internat annuels (les "Frais d'écolage et d'internat") sont indiqués dans le Sommaire des Frais d'écolage. L'avance sur Frais d'écolage et d'internat (l'"Avance sur Frais d'écolage et d'internat") s'élève à CHF 29'000.- par enfant, à valoir sur la première facture. L'Avance sur frais d'écolage et d'internat n'est toutefois jamais remboursable.

Les frais annuels d'écolage et d'internat s'élèvent à CHF 89'000.-

Au-delà des aspects académiques et résidentiels, ils intègrent les éléments suivants :

- Un accès illimité et total au portefeuille d'activités extrascolaires du Collège du Léman (à l'exclusion des cours privés, des cours de soutien scolaire et autres besoins scolaires particuliers) dans la limite des places disponibles pour chaque activité
- L'assurance maladie
- Pour les nouveaux élèves et sur demande, des cours de soutien en Anglais pour les élèves de niveau ESL A0, A1, A2 et B1 et en Mathématiques pour le premier trimestre au Collège du Léman
- 3 week-ends à la montagne en Suisse
- Les fournitures scolaires et les livres
- Le voyage d'intégration en septembre
- L'uniforme de sport
- Les excursions à la journée obligatoires dans le cadre du programme académique
- Le nettoyage des effets personnels à l'exclusion du nettoyage à sec
- L'assurance iPad ou MacBook Air

Le paiement de frais d'écolage et d'internat se fait en trois fois :

Plan de paiement	Date de paiement	Supplément
Avance	Due dans un délai de 10 jours à réception de la lettre d'acceptation	CHF 29'000.-
1er paiement	15 juin 2017	CHF 30'000.-
2ème paiement	5 novembre 2017	CHF 30'000.-

Les Parents ayant trois enfants ou plus inscrits à l'école et ne bénéficiant d'aucune prise en charge de la part de leur employeur obtiennent une réduction sur les frais d'écolage et d'internat.

3 ^e enfant	-10%
4 ^e enfant	-15%
5 ^e enfant	-25%

7. One-time fees

One-time fees are payable when the student enrolls for the first time at Collège du Léman. They guarantee that a place will be held for the student and are only payable once. They comprise the following:

7.1 Application fees

Any application for admission must be returned signed with proof of payment of the sum of CHF 500.- per student to cover administrative costs. This amount is not refunded under any circumstances.

7.2 Security Deposit

The "Security Deposit" is refunded when the student leaves Collège du Léman and the financial obligations of the student's parents have been fully honoured. The security deposit of CHF 6'000 per student does not bear interest.

When the student is no longer enrolled at Collège du Léman, the Parents may request in writing the refund of the security deposit on condition that they have respected all their obligations in respect to Collège du Léman. The relevant form can be found on our Website under the "Contact/Download" menu.

7.3 Admission fees

The contribution to the Admission fees of Collège du Léman ("Contribution to the Admission fees") is CHF 4'500.- per student. The Contribution to the Admission fees is never refundable. It is used, notably, for the on-going maintenance and improvement of the environment of Collège du Léman.

8. Mandatory periodic charges

8.1 Annual tuition and boarding fees

The annual tuition and boarding fees (the "Tuition and Boarding Fees") are indicated on the Tuition summary. The advance on Tuition and Boarding Fees ("Advance on Tuition and Boarding Fees") is CHF 29'000.- per child, to be deducted from the first invoice. The Advance on Tuition and Boarding Fees is, however, never refundable.

The annual tuition and boarding fees amount to CHF 89'000.-

These include not only fees for tuition and boarding but also:

- Full access to a range of extracurricular activities at Collège du Léman (not including private lessons, courses to achieve the required level and other special educational needs) provided that places are still available in the requested activity
- Health insurance
- For new students and upon request, courses for ESL A0, A1, A2 and B1 students to achieve the required level in English for the first marking period at the Collège du Léman
- 3 Swiss mountain week-ends
- Books and school supplies
- The Discovery Trip in September
- Sport uniform
- All compulsory academic day field trips
- Laundry except dry cleaning
- iPad and MacBook Air insurance

The annual tuition and boarding fees are payable in three instalments:

Payment Plan	Payment date	Extra charge
Advance payment	Due within 10 days upon receipt of the letter of acceptance.	CHF 29'000.-
1 st payment	15 June 2017	CHF 30'000.-
2 nd payment	5 November 2017	CHF 30'000.-

Parents with three or more children enrolled at the school and who do not benefit from any education grant from their employer may obtain a discount in tuition and boarding fees.

3 rd child	-10%
4 th child	-15%
5 th child	-25%

8.2 Frais d'écolage et d'internat - année partielle

Les frais d'écolage et d'internat pour une année partielle s'élevaient à CHF 49'000.- pour le premier semestre et à CHF 58'000.- pour le deuxième semestre. Ils comprennent les éléments cités à l'article 8.1

8.3 Frais d'examen et de voyage

Les frais d'examen feront l'objet d'une facturation séparée des frais d'écolage et d'internat. Les excursions et voyages des élèves du secondaire feront l'objet de facturation séparée notamment du fait des options choisies par l'élève.

9. Arrivées en cours d'année

Si des Parents souhaitent obtenir la garantie d'une ou plusieurs places pour leurs enfants, ils le peuvent en s'acquittant de la totalité des frais de scolarité indépendamment de la date d'arrivée prévue des enfants.

Les Parents peuvent contacter le bureau des admissions pour obtenir plus d'informations sur les arrivées en cours d'année à l'adresse suivante :

Collège du Léman Sàrl
Département des Admissions
Route de Sauvigny 74 / CP 156
CH-1290 Versoix, Suisse
Email: admissions@cdl.ch

10. Résiliation

Délai de Résiliation et engagement irrévocable de payer les frais pour l'année académique en cours

Sauf accord préalable écrit du Collège du Léman au moment de l'inscription ou de la réinscription, l'élève est inscrit pour une année académique complète, soit d'août à juin. En signant le Sommaire des Frais d'écolage ou en réglant (même partiellement) l'Avance sur frais d'écolage et d'internat ou les frais d'écolage et d'internat dus selon le Sommaire des Frais d'écolage, les Parents s'engagent irrévocablement à régler l'intégralité des frais pour une année académique complète. Cependant en cas de résiliation les dispositions suivantes s'appliquent:

- (i) Toute résiliation du contrat doit être notifiée par écrit (courrier recommandé ou courriel) au Collège du Léman, en utilisant le formulaire de **demande de résiliation** disponible sur le site internet sous le menu «Contacts/Téléchargements» (www.cdl.ch).
- (ii) Si la résiliation est reçue avant le 30 juin 2017, les Parents sont libérés de l'obligation de payer les frais pour l'année académique complète (comme définie par le calendrier scolaire) en s'acquittant d'une pénalité conventionnelle forfaitaire de CHF 33'500.- comprenant l'Avance sur frais d'écolage et d'internat (CHF 29'000.-) et la Contribution au Droit d'inscription (CHF 4'500.- **uniquement pour les nouveaux élèves**).
- (iii) Si la résiliation est reçue entre le 30 juin 2017 et le 15 août 2017, les Parents sont libérés de l'obligation de payer les frais pour l'année académique complète (comme définie par le calendrier scolaire) en s'acquittant d'une pénalité conventionnelle forfaitaire de CHF 63'500.- comprenant une part des frais d'écolage et d'internat (CHF 59'000.-) et la Contribution au Droit d'inscription (CHF 4'500.- **uniquement pour les nouveaux élèves**).
- (iv) Si la résiliation est reçue après le 15 août 2017, les Parents doivent s'acquitter d'une pénalité conventionnelle forfaitaire de 100 % des frais d'écolage et d'internat.
- (v) En cas d'annulation de l'année partielle, les Parents doivent s'acquitter d'une pénalité conventionnelle forfaitaire de 100 % des frais d'écolage et d'internat indiqués sur le Sommaire des Frais d'Écolage.

11. Départ en cours d'année

En cas de circonstances particulières, qui doivent expressément être admises par le Collège du Léman à son entière discrétion, empêchant l'élève de terminer l'année scolaire, la résiliation peut intervenir en respectant le tableau suivant :

Date limite de notification	Départ au plus tard	Peine conventionnelle
30 septembre (inclus)	Vacances de fin d'année	50% des frais d'écolage et 100% des frais d'internat
31 décembre (inclus)	Vacances d'hiver (Février)	80% des frais d'écolage et 100% des frais d'internat
Après le 31 décembre	Fin des cours	100% des frais d'écolage et d'internat

En cas de renvoi de l'élève du Collège du Léman, l'ensemble des frais d'écolage et d'internat de l'année académique en cours sera dû.

8.2 Partial year boarding and tuition fees

The partial year tuition and boarding fees amount to CHF 49'000.- for the first semester and CHF 58'000.- for the second semester. They include the benefits mentioned in article 8.1

8.3 Examination and Excursion Fees

The examination fees will be invoiced separately from the tuition and boarding fees. Field trips and excursions of secondary school students will be invoiced separately, notably according to the options chosen by the student.

9. Arrivals after the start of the academic year

If Parents wish to obtain the guarantee of one or more places for their children, they may do so by paying the full amount of the school fees, independently of the planned date of arrival of their children.

Parents can contact the admissions office to discuss availability mid-year at the following address:

Collège du Léman Sàrl
Département des Admissions
Route de Sauvigny 74 / CP 156
CH-1290 Versoix, Suisse
Email: admissions@cdl.ch

10. Enrolment Cancellation

Deadlines for enrolment cancellation and irrevocable commitment to pay the fees for the current academic year

Unless prior written agreement of Collège du Léman at the time of initial enrolment or re-enrolment, the student is enrolled for a full academic year, that is to say from August to June. By signing the Tuition summary or paying (even a portion of) the Advance on Tuition and Boarding Fees or the Tuition and Boarding Fees due according to the Admission Terms and Conditions, the Parents irrevocably undertake to pay the fees for a full academic year. In case of cancellation, the following conditions will apply:

- (i) Any termination of the contract must be notified in writing (registered letter or email) to Collège du Léman, using the **request for cancellation** form that may be downloaded from the website under the "Contact/Downloads" menu (www.cdl.ch).
- (ii) If the request for cancellation is received before 30 June 2017, the Parents are released from the obligation to pay the costs for the full academic year (as defined by the school calendar) by paying a fixed contractual penalty of CHF 33'500.- comprising the Advance on Tuition and Boarding Fees (CHF 29'000.-) and the Contribution to Admission fees (CHF 4,500.- **only for new students**).
- (iii) If the cancellation is received between 30 June 2017 and 15 August 2017, the Parents are released from the obligations to pay the fees for the full academic year (as defined by the school calendar) by paying a contractual penalty of CHF 63'500.-, comprising the Advance on Tuition and Boarding Fees (CHF 59'000.-), and the Contribution to Admission fees (CHF 4,500.- **only for new students**).
- (iv) If the cancellation is received after 15 August 2017, the Parents are required to pay the costs for the full academic year by paying a contractual penalty of the full amount of the Tuition and Boarding Fees.
- (v) In the case of cancellation for a student enrolled for part of a year, the Parents must pay a contractual penalty of the full amount for part of a year, as indicated on the Tuition Summary.

11. Early departure

In case of special circumstances, which must be formally accepted by the Collège du Léman at its sole discretion, preventing the student from completing the school year, the cancellation may intervene according to the following table :

Notification deadline date	Departure at the latest	Penalty
September 30th (inclusive)	Year-end break	50% of annual tuition fees and 100% of boarding fees
December 31st (inclusive)	Winter break (February)	80% of annual tuition fees and 100% of boarding fees
After December 31st	End of school	100% of annual tuition fees and boarding fees

In the event that a student is expelled by Collège du Léman, all the Tuition and Boarding Fees for the current academic year shall be due.

A l'exception de ce qui est stipulé à l'article ci-dessus, aucune réduction ni remboursement ne sera accordé pour cause d'absence, de retrait ou de renvoi de l'élève.

Apart from what is stipulated in the above article, no reduction or refund will be granted for reason of absence, withdrawal or expulsion of a student.

12. Conséquences en cas de non-paiement ou de paiement tardif

Tant que les frais stipulés aux articles 7 et 8 dus au Collège du Léman ne sont pas réglés aux échéances prévues, l'élève n'est pas autorisé à se rendre en classe, à participer à des examens ou à la cérémonie de remise des diplômes. Aucun dossier, diplôme, bulletin de notes ni aucune recommandation ne seront remis à l'élève ou en faveur de l'élève tant que toutes les obligations financières des Parents ne seront pas satisfaites. Le cas échéant, l'élève pourra se voir suspendu de la participation aux activités scolaires et extrascolaires organisées par le Collège du Léman.

Le Collège du Léman se réserve le droit de réclamer :

- Des frais de 2ème rappel de CHF 150.-
- Un intérêt moratoire annuel de 12% pour tout retard de paiement

Les Parents acceptent et reconnaissent que les frais d'écolage et les frais complémentaires sont dus et exigibles conformément aux Conditions Générales sans que le Collège du Léman n'ait à mettre en demeure les Parents.

12. Consequences in case of non-payment or late payment

If the amounts stipulated in articles 7 and 8 due to Collège du Léman have not been paid on the due date, the student is not authorised to go to lessons, sit for examinations or take part in the graduation ceremony. No letter, diploma, list of grades or recommendation will be given to the student or drawn up for the student until the Parents have honoured all their financial obligations. If appropriate, the student may be suspended from taking part in school and extra-curriculum activities organised by Collège du Léman.

Collège du Léman reserves the right to claim:

- Costs for 2nd reminder of CHF 150.-
- Annual interest of 12% for any late payment

The Parents accept and acknowledge that the Tuition and Boarding Fees and the additional charges are due and payable in compliance with the General Conditions without Collège du Léman being required to give formal notice to the Parents.

13. Visas et permis de séjour en Suisse

Pour être accepté au Collège du Léman, tous les élèves doivent être en possession d'un permis de séjour suisse valable, à l'exception des citoyens suisses.

Il est rappelé que les autorités compétentes suisses peuvent imposer des conditions supplémentaires pour des élèves ressortissants de certains pays. Les Admissions sont à votre disposition pour toute demande spécifique.

Sauf autorisation expresse des autorités compétentes suisses, aucun étudiant étranger ne peut commencer l'année scolaire ou entrer à l'internat du Collège du Léman sans un visa d'étudiant ou un permis de séjour suisse valable pour toute la durée de l'année scolaire.

Aucun remboursement ou réduction n'est possible si, suite à des problèmes d'obtention de visa, l'arrivée prévue est retardée. Toute demande de remboursement en raison de la non-obtention du visa sera étudiée au cas par cas.

Le Collège du Léman est dans l'obligation d'informer les autorités compétentes suisses ayant délivré le permis de l'étudiant que l'étudiant n'est plus inscrit au Collège du Léman ou qu'il a été renvoyé du Collège.

13. Visas and residency permits in Switzerland

To be accepted at Collège du Léman, all students must hold a valid Swiss residence permit unless they are Swiss citizens.

It should be noted that the competent Swiss authorities may impose additional conditions for students who are nationals of certain countries. The Admissions Office is at your disposal for any specific query.

Unless express authorisation of the competent Swiss authorities, no foreign student may start the academic year or join Collège du Léman as a boarder without a student visa or a Swiss residence permit valid for the entire period of the academic year.

No refund or reduction is possible if, following problems in obtaining a visa, the planned arrival is delayed. Should a student visa be refused, a refund will be considered on a case by case basis.

Collège du Léman is obliged to inform the competent authorities who issued the student's permit that the student is no longer enrolled at Collège du Léman or that he or she has been expelled from it.

14. Changement de statut

Tout changement de statut d'élève interne (transfert au statut externe) sera automatiquement refusé pendant l'année académique.

14. Status changes

All boarding status changes (transfer to non-boarding programme) are automatically refused during the academic year.

15. Récapitulatif des frais

15. Summary of fees

Frais uniques Summary of One Time Expenses	6ème-T ^{al} G6-12
Frais de dossier Application fees	500.-
Droits d'inscription Admission fees	4'500.-
Dépôt de sécurité Security Deposit	6'000.-

Frais Périodiques Obligatoires Mandatory Periodic Fees	
Frais d'écolage et d'internat Tuition and boarding fees	89'000
Assurance maladie Health Insurance	Inclus Included
Livres scolaires - fournitures scolaires Books - school supplies	Inclus Included
Excursions à la journée Field Trips	Inclus Included
3 week-ends à la montagne en Suisse 3 Swiss mountain week-ends	Inclus Included
Nettoyage des effets personnels * Personal Laundry *	Inclus Included
Assurance Ipad ou MacBook Air Ipad or MacBook Air Insurance	Inclus Included
Inscriptions aux examens Exams Fee (IB, MATU, BAC, TOEFL, SAT IGSCE)	Facturées séparément Invoiced separately
Cours de soutien en Anglais et Mathématiques 1er Trimestre ** ESL and Mathematics courses 1st marking period**	Inclus Included
Voyage d'intégration en septembre Discovery days trip in September	Inclus Included
Uniformes de sport Sports uniforme	Inclus Included

* Lingerie : si usage au-delà des standards, l'excès sera facturé, nettoyage à sec non inclus

** Pour les nouveaux élèves et sur demande. Niveau d'anglais : ESL, A0, A1,A2 et B1.

* Any excess usage of the laundry service will be invoiced accordingly, dry cleaning not included

** For new students and upon request with ESL level, A0, A1,A2 and B1.

Frais Facultatifs (liste non-exhaustive) Optional Fees (non-exhaustive list)	
Activités extracurriculaires Extracurricular activities	Inclus Included
Étude surveillée après l'école Supervised Studies	Inclus Included
Besoins scolaires particuliers Special Need Support	Facturées séparément Invoiced separately
Voyages avec l'internat Boarding trips	Facturées séparément Invoiced separately
Soutien scolaire Homework support	Facturé selon fréquence Invoiced according to frequency
Cours privés Private Lessons	Facturés selon fréquence Invoiced according to frequency

16. Droit applicable et for juridique

Les Conditions Générales et toutes les relations contractuelles ou autres entre, d'une part, les Parents, la personne ou société responsable conjointement et solidairement du paiement des obligations financières, l'élève majeur, et d'autre part, le Collège du Léman sont exclusivement soumises au droit suisse.

Tout éventuel litige en relation avec les Conditions Générales ou le contrat d'écolage conclu entre les Parents et le Collège du Léman est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de la République et Canton de Genève, en Suisse, sous réserve d'un éventuel recours au Tribunal Fédéral à Lausanne. Le Collège du Léman se réserve cependant le droit d'introduire une action judiciaire contre les Parents, la personne ou la société responsable conjointement et solidairement du paiement des obligations financières ou l'élève majeur, devant tout tribunal compétent en Suisse ou à l'étranger, notamment au domicile ou au siège de la personne ou société contre laquelle l'action est dirigée.

16. Applicable Law and competent court

The General Conditions and all the contractual and other relations between, on the one hand, the Parents, the person or corporation jointly and severally liable for the payment of the financial obligations, or the student who has reached the age of majority, and, on the other hand, Collège du Léman, are solely subject to Swiss law.

Any dispute relating to the General Conditions or the tuition and boarding contract concluded between the Parents and Collège du Léman falls solely within the competence of the ordinary courts of the Republic and Canton of Geneva in Switzerland, subject to any appeal filed with the Federal Court in Lausanne. Collège du Léman, however, reserves the right to institute legal proceedings against the Parents, the person or the corporation jointly and severally liable for the payment of the financial obligations, or the student who has reached the age of majority, before any competent court in Switzerland or abroad, notably at the habitual residence or registered office of the person or company against whom the proceedings are taken.